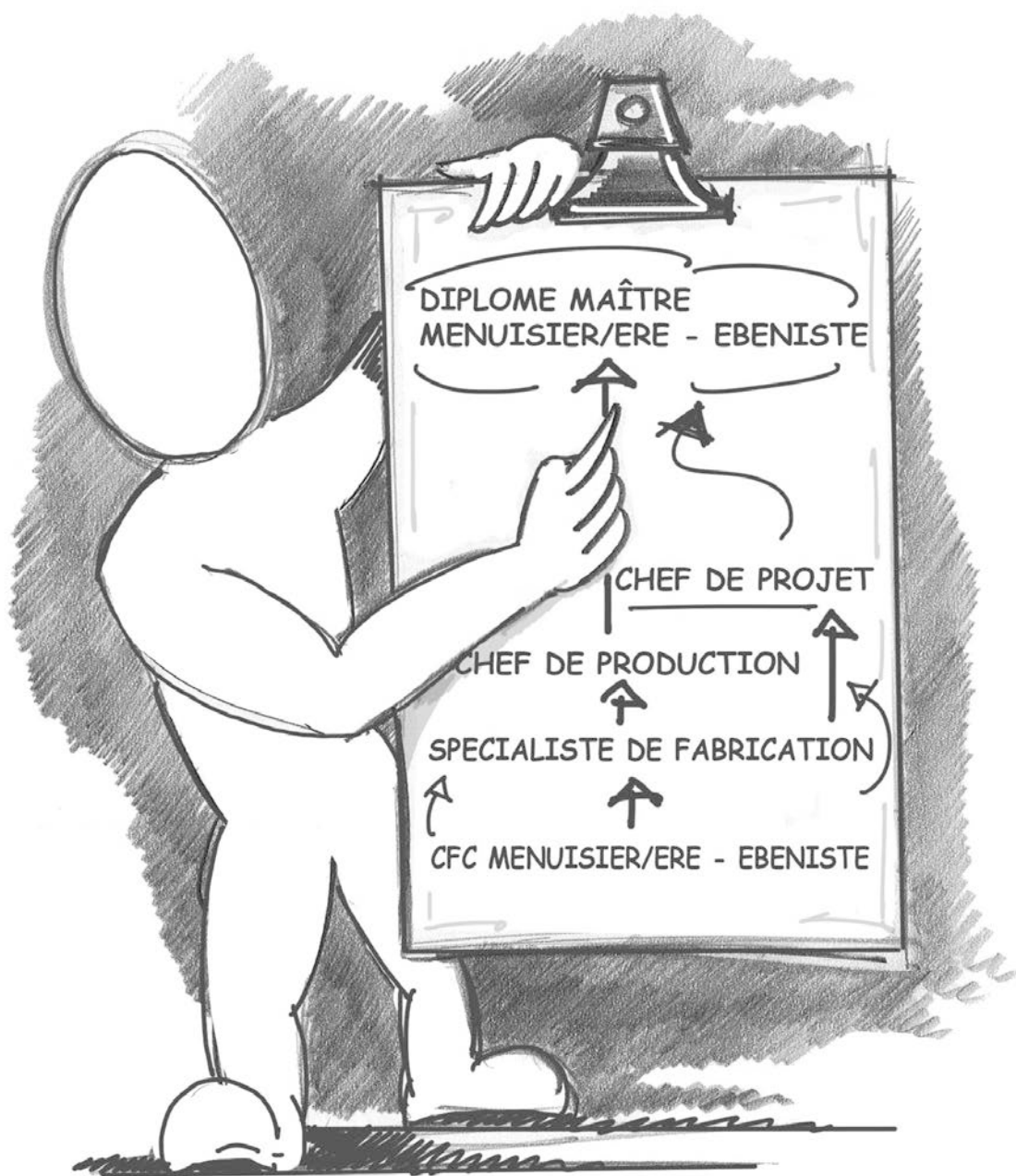


**F R E** FÉDÉRATION  
ROMANDE  
**+ C** DES ENTREPRISES  
DE CHARPENTERIE  
**E M** D'ÉBÉNISTERIE  
ET DE MENUISERIE

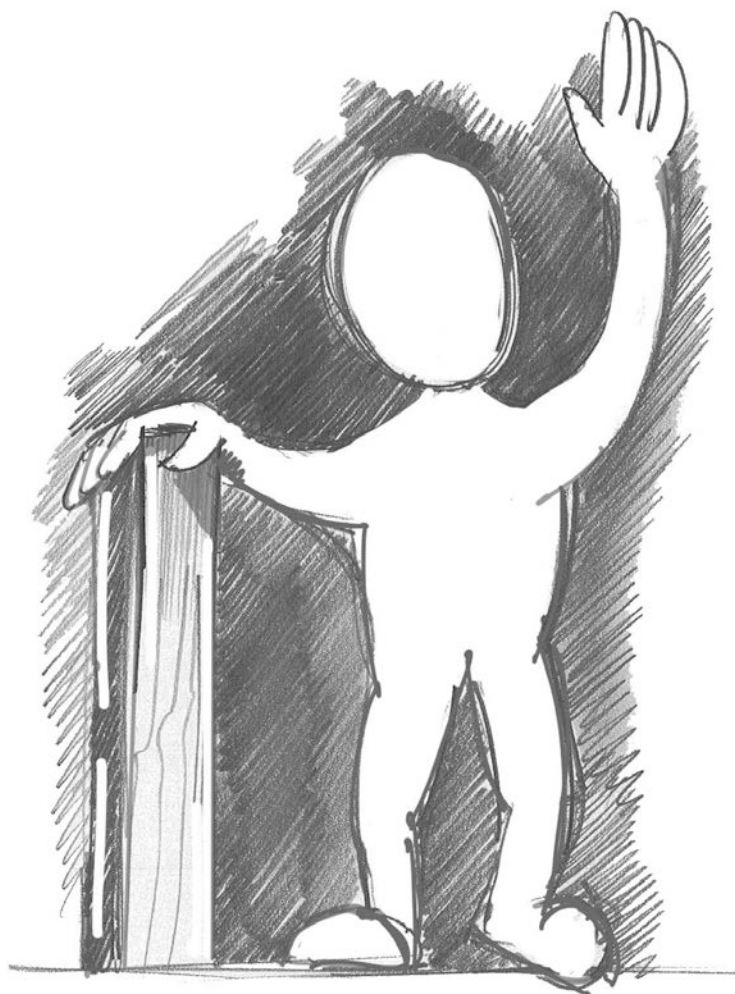
# Menuisier Ebéniste

Je fais carrière dans les métiers du bois!



## Sommaire

Préambule.....	3
Commission d'assurance qualité .....	3
Diplôme de fédération .....	4
Diplôme de la formation professionnelle supérieure .....	5
Chef/fe de projet menuisier/ère /ébéniste avec brevet fédéral.....	6
Chef/fe de production menuisier/ère /ébéniste avec brevet fédéral .....	7
Mise en place de la nouvelle formation .....	8
Procédure de qualification .....	9
Conditions d'admission à l'examen professionnel (EP).....	10
Check list.....	11
Pour plus d'informations:.....	12
Nouvel élan pour la formation supérieur .....	14



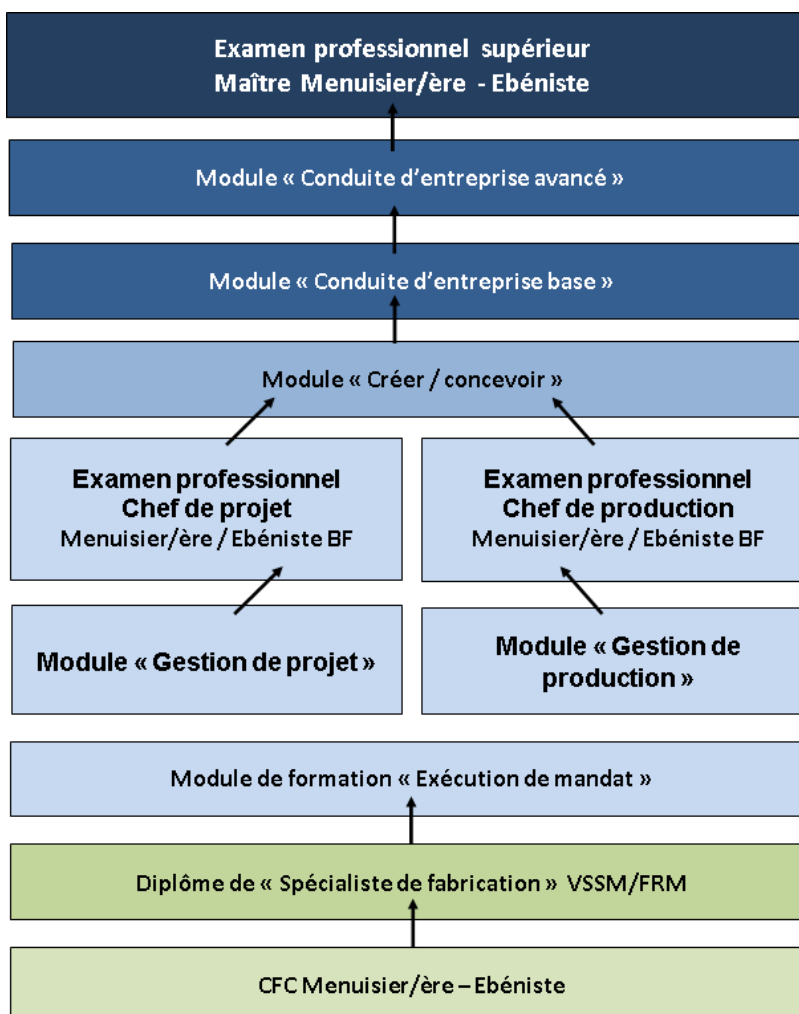
# Je fais carrière dans les métiers du bois!

## Préambule

La formation professionnelle supérieure est en plein changement. En effet, la dernière volée du brevet fédéral de contremaître menuisier/ère /ébéniste, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'est ouverte en automne 2012. Dès la rentrée 2013, la nouvelle formule entrera en vigueur. Afin de vous permettre d'avoir un aperçu des modifications importantes, ces dernières vous seront décrites ci-après dans les grandes lignes.

## Commission d'assurance qualité

Tout d'abord, un changement fondamental dans la préparation et la surveillance des examens. Selon la Confédération, il n'est plus possible d'avoir un examen et un processus de qualification différents entre la Suisse Allemande et la Suisse Romande. Les deux commissions des examens de contremaître se sont donc réunies sous une même entité de « Commission assurance qualité » (CAQ) pour la préparation des futures tâches d'examens et la mise en place de la nouvelle formation. Pour nos collègues suisses alémaniques, les changements ont été importants, car chez eux, les examens de brevet de contremaître se présentaient jusqu'à maintenant sous forme de modules (environ 36 pour l'ensemble de la formation, dont 25 pour la formation de contremaître). Séduite par la manière de faire en Romandie, c'est sur cette base que s'est penchée la nouvelle commission nationale en adoptant le système de l'examen final. Néanmoins, un examen de passage se fera en fin de première et deuxième année.



## Diplôme de fédération

La première année sera essentiellement orientée sur la pratique. Les jeunes gens qui suivront cette formation auront une approche approfondie du travail aux machines, de la sécurité au travail et de la formation des apprentis. A la fin de l'année de formation, un examen théorique et pratique validera les acquis des candidats et ces derniers se verront décerner un diplôme de « Spécialiste de fabrication », reconnu par les deux fédérations professionnelles VSSM et FRECEM, mais pas au niveau fédéral. La réussite de cet examen est obligatoire pour passer au niveau suivant. Un mini travail personnel sous forme de travail écrit sera également demandé aux candidats. L'examen pratique se fera donc en première année, en lieu et place de la troisième année comme c'est le cas actuellement.

## Spécialiste de fabrication VSSM/FRECEM

*Production. Qualité. Formation des apprentis.*

Le spécialiste de fabrication VSSM/FRECEM travaille en production et est rattaché à la direction de la production.

### Activités principales:

- Etre responsable de l'atelier de montage et/ou de l'atelier des machines pour l'installation et la maintenance des équipements
- Préparer et mettre en œuvre de la production dans le sens des activités de l'entreprise
- Pratiquer la finition
- Participer à des réunions de travail décisionnelles
- Organiser de la logistique interne
- Respecter les exigences pour la sécurité, la santé et l'écologie sur la place de travail
- Former les apprentis et instruire les collaborateurs (cours de formateur en entreprise VSSM/FRECEM inclus)
- Etre la personne de contact (Perco) dans l'entreprise (cours inclus)
- Remplacer le chef de production

La formation comprend 344 leçons et est le premier niveau de la formation VSSM/FRECEM. Le certificat de compétence (diplôme de fédération VSSM/FRECEM) est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen de chef de projet ou de production avec brevet fédéral.



## Diplôme de la formation professionnelle supérieure

En deuxième année, la suite des cours s'orientera plus vers la théorie avec les branches traditionnelles, telles que le calcul de prix, le dessin ou la physique du bâtiment. Ce deuxième stade comporte beaucoup d'heures de cours, il s'étalera donc jusqu'au mois de janvier de l'année suivante. A ce moment-là, un examen de passage en dernière année sera organisé. Dès la troisième année, une spécialisation sera proposée aux candidats. Ces derniers auront le choix entre une spécialisation de « Chef de projet » ou de « Chef de production » suivant l'intérêt du candidat pour la technique et le conseil à la clientèle ou pour l'atelier et l'organisation de la production. Ces deux diplômes avec brevet fédéral offriront la possibilité de continuer son cursus avec les cours de maîtrise. Pour pouvoir se présenter aux examens finaux qui seront proposés sous la forme d'une tâche appliquée, il faudra être en mesure de fournir les éléments suivants :

- Certificat de Module "Formation"
- Certificat de Module "Fabrication"
- Certificat de Module "Exécution de mandat"
- Certificat "Travail de projet niveau examen professionnel, document écrit."

La réussite du travail de diplôme, à réaliser entre la 2ème et la dernière année, est considéré comme certificat de module "chef de projet" ou "chef de production".



## Chef/fe de projet en menuiserie/ébénisterie avec brevet fédéral

*Gestion de projet, coordination, réalisation.*

Le/la chef/fe de projet en menuiserie gère et coordonne des projets, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'organisation du montage, en passant par la préparation des documents de production.

### Activités principales:

- Analyser la problématique du projet, prendre des décisions, coordonner la mise en œuvre aux niveaux interne et externe avec les clients et les fournisseurs
- Prendre en compte les besoins, présenter des propositions créatives
- Planifier la production et préparer l'ensemble des documents de production, y compris des devis simples
- Vérifier que les devis et les délais soient respectés
- Donner des directives techniques pour le montage et la production
- Adopter une approche systématique, créative et orientée vers les solutions
- Coordonner les travaux sur les chantiers
- Agir comme remplaçant pour la direction d'entreprise

La formation comprend 631 leçons à partir du diplôme d'association "spécialiste de fabrication" VSSM/FRECEM. L'obtention du certificat de compétence est un préalable obligatoire à la participation aux cours du niveau supérieur "maître menuisier/ère/ébéniste".



## Chef/fe de production en menuiserie/ébénisterie avec brevet fédéral

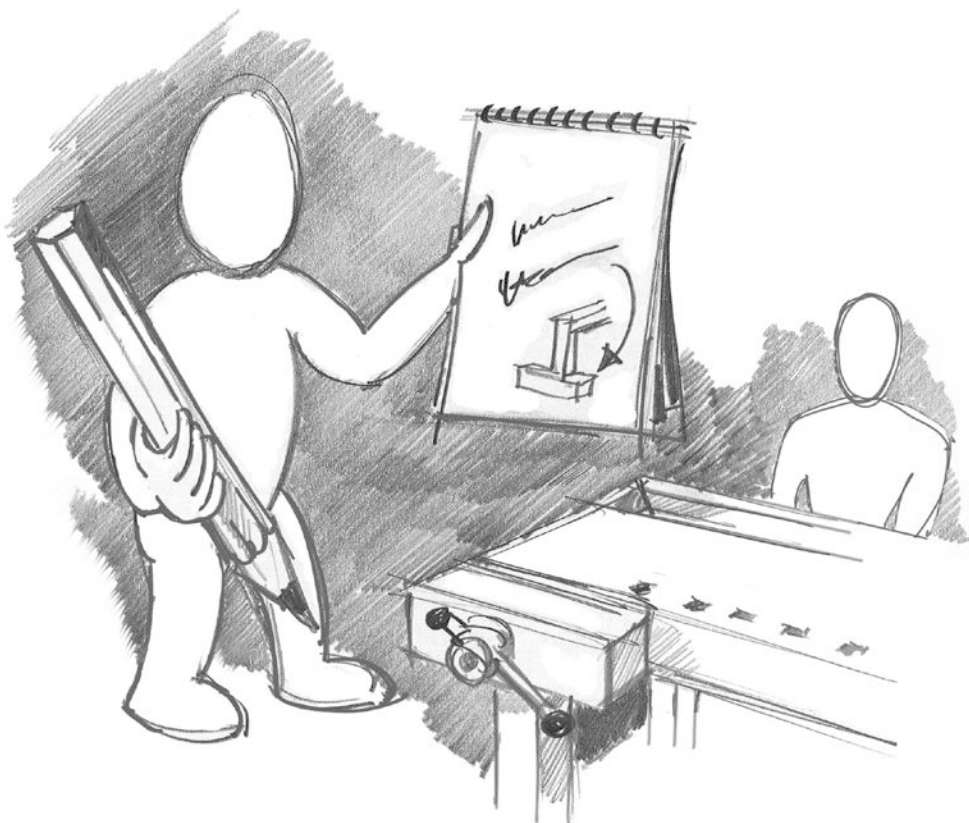
*Gestion de la production, qualité, efficacité.*

Le/la chef/fe de production en menuiserie/ébénisterie avec brevet fédéral est responsable de l'organisation, de la planification, de la qualité et de la gestion de l'ensemble de la production.

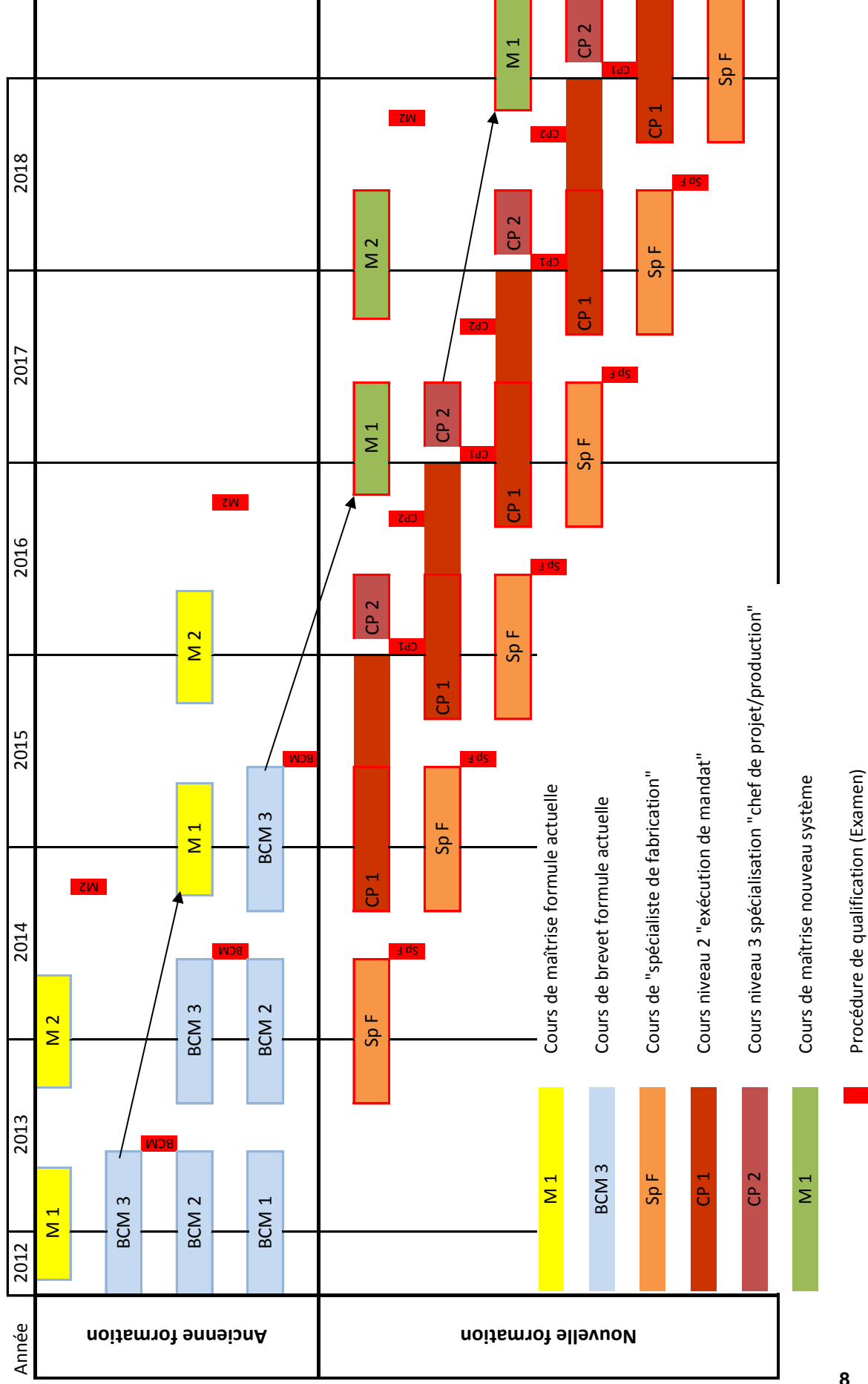
### Activités principales:

- Gérer, encourager et motiver les collaborateurs/trices subordonnés et les apprentis
- Analyser la problématique liée au mandat, prendre des décisions et coordonner la mise en place de la production
- Communiquer avec les collaborateurs, les fournisseurs et les clients
- Garantir un déroulement optimal de la production grâce à une planification prévisionnelle de la charge de travail
- Contrôler les normes de qualité, en particulier le respect des devis et des délais
- Préparer des devis simples
- Coordonner la logistique de l'entreprise
- Planifier et introduire des nouveautés dans la production
- Former et diriger les apprentis
- Respecter le devoir de diligence, les mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et utiliser les ressources de manière durable
- Agir comme remplaçant pour la direction d'entreprise

La formation comprend 631 leçons à partir du diplôme d'association "spécialiste de fabrication" VSSM/FRECEM. L'obtention du certificat de compétence est un préalable obligatoire à la participation aux cours du niveau supérieur "maître menuisier/ère/ébéniste".



# Mise en place de la nouvelle formation





# Procédure de qualification

	Module "Formation / gestion" 50 Périodes	Module "Fabrication" 294 Périodes	Module "Exécution de mandat" 456 Périodes	Module "Gestion de projet" 180 Périodes	ou Module "Gestion de production" 180 Périodes
A Relations avec les collaborateurs et les apprentis	<b>A1 - A5</b> 50 Périodes "Formateur en entreprise VSSM/FRM)		<b>A6 - A9</b> 23 Périodes		
B Communiquer de manière efficace			<b>B1 - B6</b> 50 Périodes		
C Développement de la personnalité			<b>C1 - C4</b> 19 Périodes		
D Gérer du personnel			<b>E1 - E2</b> 10 Périodes		
E Analyser et résoudre les situations			<b>F2 - F7</b> 80 Périodes		<b>F8</b> 10 Périodes
F Prendre des décisions et les mettre en œuvre		<b>F1</b> 18 Périodes			
G Fixer des objectifs et surveiller leur mise en œuvre					
H Analyser, déterminer, mettre en œuvre et améliorer les processus d'entreprise					
I Tenir compte des facteurs externes de l'entreprise					
J Utiliser des mesures de marketing pour atteindre les objectifs de vente					
K Analyser et suivre la situation financière					
L Calculer, interpréter, suivre et facturer des mandats			<b>L1 - L4</b> 64 Périodes	<b>L5</b> 8 Périodes	<b>L6 - L8</b> 25 Périodes
M Créer et concevoir des projets en fonction des besoins des clients					
N Présenter des propositions créatives				<b>N1 - N2</b> 60 Périodes	
O Préparer l'exécution des mandats			<b>O1 - O4</b> 210 Périodes	<b>O5 - O7</b> 95 Périodes	
P Préparer la production		<b>P1 - P4</b> 36 Périodes			<b>P5</b> 25 Périodes
Q Réaliser la production		<b>Q1 - Q5</b> 240 Périodes (inclus SETRABOIS)			<b>Q6 - Q8</b> 40 Périodes
R Planifier et mettre en place les moyens de production					<b>R1 - R3</b> 80 Périodes
S Diriger les travaux de montage				<b>S1 - S4</b> 17 Périodes	
<b>Critères d'admission à l'examen du module</b>	EFA	EFA	Certificat de fin de module "Formation" et "Fabrication"	Certificat de fin de module "Formation" et "Fabrication" et "Exécution de mandat"	Certificat de fin de module "Formation" et "Fabrication" et "Exécution de mandat"
<b>Genre d'examen du module</b>	Examen théorique Petit travail écrit	Examen théorique Examen pratique Travail de projet	Examen théorique	Travail de projet écrit	Travail de projet écrit

## Graphique page précédente

### Certificat de compétences Module "Formation / gestion"

- Examen théorique de module durant 0,75 heure (pondération 50%, note minimum de 4.0).
- Travail d'approfondissement dans le cadre de l'examen de module «Formation/gestion» (pondération 50%, note minimum de 4.0)
- Chaque position peut être répétée au max. 2 fois.

### Certificat de compétences Module "Fabrication"

- Examen pratique de module durant 6,5 heures (pondération 60%, note minimum de 4.0).
- Examen théorique de module durant 2,25 heures (pondération 25%, note minimum de 4.0).
- Travail de projet dans le cadre de l'examen du module «Fabrication» (pondération 15%, note minimum de 4.0)
- Chaque position peut être répétée au max. 2 fois.
- Ce module comprend une formation au titre de PERCO donnée par SETRABOIS. Les participants obtiennent le titre officiel de coordinateur de la sécurité.

### Certificat de compétences Module "Exécution de mandat"

- Examen de module écrit durant 7 heures (note minimum de 4.0).
- Pour pouvoir se présenter à l'examen de module, il faut posséder les certificats de module «Formation / gestion» et «Fabrication».

### Certificat de compétences "Travail de projet niveau examen professionnel "

- Le travail de projet "niveau examen professionnel" est exécuté selon le guide VSSM/FRECEM. Il est enseigné par l'école mais examiné et noté par la CAQ. Il se compose de la documentation et de la présentation.
- La note est arrondie au centième et doit atteindre au min. 4.0.
- L'entretien oral du travail de projet compte comme note d'oral.
- Le travail de projet "niveau examen professionnel" peut être répété au max. 2 fois.

### Module "Chef de projet et Chef de production"

- Ces modules procurent les compétences spécifiques à la spécialisation choisie.
- Travail écrit de projet (note minimale de 4.0; cf. guide relatif au travail de projet pour l'examen du module «Gestion de projet» ou «Gestion de production»).

### Conditions d'admission à l'examen professionnel (EP)

Les certificats de module suivants doivent être acquis :

- Fabrication / gestion  
Formation (Spécialiste de fabrication VSSM/FRECEM).
- Exécution de mandat.
- Travail de projet niveau examen professionnel, document écrit.

## Check list

Le perfectionnement est toujours une chance. Toutefois il s'agit également d'un défi à relever qui nécessite de bien gérer son temps ainsi que ses finances et demande une grande implication personnelle. Afin de vous aider à réussir votre formation supérieure, nous vous recommandons de prendre les points ci-après en considération.

### Avant la formation

- ✓ Je récolte les informations (par exemple internet, brochures, entretien préparatif personnel, événement d'informations, conseils personnels)
- ✓ Je compare les offres des différentes écoles (horaires, lieu, finance)
- ✓ Quelles sont les raisons et motivations pour un perfectionnement professionnel
- ✓ Est-ce que l'investissement financier et de temps est proportionnel au gain personnel et professionnel?
- ✓ Est-ce que j'ai les connaissances préalables? Comment peuvent-elles être complétées ou renforcées?

### Dans l'entreprise

- ✓ Mon patron est-il au courant du perfectionnement envisagé et est-il prêt à m'apporter son soutien (par exemple au niveau du contrat, en m'utilisant pour la formation des apprentis, me donner la possibilité de faire des exercices, éventuellement élargir ma propre fonction, règles de remplacement, participation aux frais totalement ou partiellement).
- ✓ Est-il possible de prendre la position souhaitée dans la société? Les absences exigent-elles des mesures organisationnelles dans l'entreprise ?

### Finance

- ✓ À côté des frais de formation et des documents d'apprentissage, il faut également prendre en compte les frais annexes tels que PC/Laptop, des matériaux, frais accessoires comme le loyer, éventuellement frais de voyage, frais d'excursions, frais d'impressions spéciales etc., ainsi que la perte de gains et le congé non rémunéré. Clarifiez l'exigence et la hauteur du soutien de la caisse paritaire.

### Horaire et organisation

- ✓ Est-ce que je dispose d'assez de temps pour le perfectionnement prévu?
- ✓ Comment est accueilli le projet de perfectionnement par ma famille et mon/ma partenaire?
- ✓ Comment répondre de manière efficace et en même temps à mes obligations sociales, professionnelles et de perfectionnement?
- ✓ Les devoirs, les travaux de projet, l'étude pour les examens ainsi que la thèse peuvent-ils éventuellement être réalisés à la maison ou en partie dans l'entreprise ? Est-ce que je dispose des infrastructures et de la tranquillité nécessaires?
- ✓ Comment puis-je considérer les vacances scolaires, le service militaire et les autres engagements tels que par exemple les pompiers, les sociétés de sport ou autre hobby dans la planification de ma formation continue?

## Pour plus d'informations:

### Associations

#### Romandie

FRECEM

Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie,  
D'Ébénisterie et de Menuiserie

En Budron H6

CP 193

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Emmanuel Chassot

info@frecem.ch

021 652 15 53

#### Neuchâtel

ANM

Association Neuchâteloise des menuisiers, charpentiers

Ébénistes et parqueteurs

La Chotte, Malvilliers

2043 Boudevilliers

Sylvie Douillet

info@anm.ch

032 / 857 14 68

#### Fribourg

AFMEC

Association Fribourgeoise des entreprises  
de menuiserie, ébénisterie, charpenterie et fabrique de meuble

Rue de l'Hôpital 15

Case postale 1552

1701 Fribourg

Laurent Derivaz

l.derivaz@unionpatronale.ch

026 350 33 30

#### Vaud

Fédération vaudoise des entrepreneurs

Groupe vaudois des entreprises

de menuiserie, ébénisterie, charpenterie

Route Ignace Paderewski 2

Case postale

1131 Tolochenaz

Marc Morandi

marc.morandi@fve.ch

021 802 88 25

#### Valais

AVEMEC

Association Valaisanne des entreprises

de menuiserie, ébénisterie et charpente

Rue de la Dixence 20

1950 Sion

Lucien Christe

lucien.christe@bureaudesmetiers.ch

027 327 51 11

#### Genève

GGMB

Groupement genevois des métiers du bois

98, rue de St-Jean

Case postale 5278

1211 Genève 11

Alain Meylan

alain.meylan@fer-ge.ch

022 715 32 11

## Associations (suite)

### ACM

Association Genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie,  
ébénisterie et parqueterie  
Rue de la Rôtisserie 8  
1204 Genève  
Peter Rupf

info@acm-bois.ch  
022 817 13 13

### Jura

Association Jurassienne des menuisiers,  
charpentiers et ébénistes  
Rte de Tramelan 11  
2710 Tavannes  
Claude Brugger

bruegger@etudebk.ch  
032 481 25 48

## Centres de perfectionnements

### Neuchâtel

Centre professionnel CPMB  
Les Longues-Raies 11  
2013 Colombier

032 843 48 00

### Fribourg

Ecole professionnelle artisanale et commerciale  
Route de Dardens 80  
1630 Bulle

026 305 87 00

### Vaud

Ecole de la Construction  
Rte Ignace Paderewski 2  
1131 Tolochenaz  
[www.fve.ch/ecole-de-la-construction.html](http://www.fve.ch/ecole-de-la-construction.html)

021 802 87 87

### Valais

Ecole professionnelle  
Ch. de Grimisuat 8  
1920 Martigny

027 606 07 00

### Genève

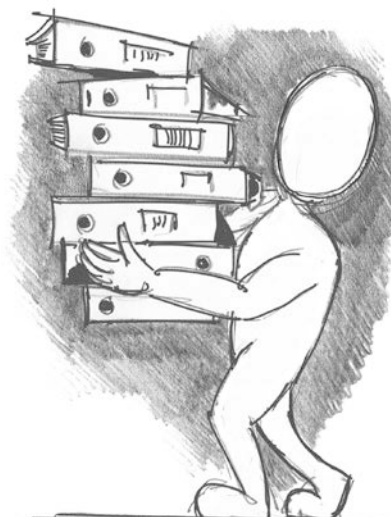
Centre de formation professionnelle  
de la construction CFPC  
1213 Petit-Lancy

022 388 82 11

### Jura/Jura bernois

Ecole jurassienne du bois  
Rue de la jeunesse  
2800 Delémont

032 420 75 85



## Nouvel élan pour la formation supérieure

La commission d'assurance qualité et les associations professionnelles espèrent que cette nouvelle formule séduira un maximum de jeunes ouvriers menuisiers ou ébénistes et qu'elle saura répondre au besoin croissant des entreprises en personnel qualifié non seulement pour la technique, mais également pour la gestion de la production. L'inscription à ces nouveaux cours se fera par l'intermédiaire des associations cantonales, comme c'est déjà le cas à ce jour.

Actuellement, la CAQ travaille encore à l'élaboration du règlement et des directives. Dès leur finalisation, ils seront téléchargeables sur le site Internet de la FRECEM. Puis, la CAQ se penchera sur le remodelage de la maîtrise, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016.

